

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DÉCEMBRE 2023

Le vingt décembre deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, Mme OLLIVAUX Anne-Cécile, M. PIHUIT Arnaud, Mme LAMBERT Mélanie, M. BOSCHER Matthieu, Mme PACHECO Nathalie, Mme BOYER Pia, Mme FRADIER Isabelle, M. MAGRAS André, Mme LEGRY Christèle.

Absents excusés : M. PORCHER Henri donne pouvoir à M. HONORÉ Jean-Yves, Mme BEAUSSIRE Mélanie donne pouvoir à M. MAGRAS André.

Secrétaire de séance : Mme LAMBERT Mélanie.

- Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2023.

I – SALLE MULTIFONCTION : AVENANT N° 1 SUR LE LOT 10

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'avenant N° 1 sur le lot 10 (Revêtements de sol - Faïence) au titre de la réalisation de travaux de construction d'une salle multifonction non prévus au marché initial.

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants,

VU le marché conclu avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil municipal n°007 - 2022 du 04/02/2022, n° 008 - 2022 du 17/02/2022 et n°021 - 2022 du 30/03/2022, relatives à la validation et sélection des offres concernant l'opération de Travaux de construction d'une salle multifonction,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres des 03 février 2022, 17 février 2022 et 18 mars 2022,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la commune de Feins,

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Montant initial du marché (HT) | 47 772,00 € |
| Montant du présent avenant (HT) | - 78,00 € |
| Nouveau montant du marché (HT) | 47 694,00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de conclure l'avenant N° 1 sur le lot 10 (Revêtements de sol - Faïence) au titre de la réalisation de travaux non prévus au marché initial dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de Construction d'une salle multifonction (Avenant annexé à cette présente délibération), d'autoriser le maire à signer l'avenant N° 1 sur le lot 10 considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

II – SALLE MULTIFONCTION : SIGNALÉTIQUE / AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Monsieur Jean-Yves HONORÉ présente aux membres du Conseil municipal le devis de la société de Self Signal concernant la signalétique (Panneaux – Totem - etc ...) à la salle multifonction d'un montant de 2 559,78 hors taxe. Le conseil municipal à l'unanimité valide le devis de la société SEFL SIGNAL.

III – PLUi / MODIFICATION N° 4

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal d'une prochaine procédure de modification du PLUi. A ce titre, il convient d'émettre toutes remarques.

Monsieur le Maire indique :

- Compte tenu de l'implantation des nouvelles constructions, il est proposé de supprimer l'emplacement réservé FNS-1 « Rue de Marcillé ».
- Afin d'adapter le zonage UC2p du lieu-dit « La Rue » à la configuration des constructions existantes, il est proposé de modifier le tracé dans la zone UC2p et de déplacer la limite au niveau de l'entrée du hameau de La Rue tel que figuré sur le plan présenté.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de supprimer l'emplacement réservé FNS-1 « Rue de Marcillé » compte tenu des constructions existantes, de modifier le tracé dans la zone

UC2p et de déplacer la limite au niveau de l'entrée du hameau de La Rue tel que figuré sur le plan présenté.

IV – ZAC DU GRAND CLOS : AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'existence d'un puits d'une profondeur de 8,3 mètres / sol situé sur le foncier du secteur centre de la ZAC du Grand Clos. Selon les éléments communiqués, les eaux du puits étaient utilisées pour la consommation humaine et animale, l'arrosage et pour les besoins de l'exploitation agricole.

Lors de son étude historique, documentaire et de vulnérabilité, HPC Envirotec a confirmé que cet ouvrage n'est pas recensé auprès de la BSS (Banque du Sous-Sol) ni de la mairie (il n'apparaît dans aucun registre).

Après discussion de l'assemblée délibérante concernant cet ouvrage, la solution retenue est le comblement du puits qui permettrait d'éviter le risque de transfert de pollution depuis les eaux de ruissellement de surface qui pourraient atteindre les eaux souterraines via le puits, et qui ne remettraient pas en cause l'avancée du projet des travaux de démolition de la ferme prévu à partir de la mi-janvier 2024.

V – PERSONNEL COMMUNAL : POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Filière Administrative : Poste d'accueil

La commune renouvelle le contrat auprès du CDG35 dans le cadre des missions temporaires jusqu'au 17/02/2024, voir au-delà.

ECOLE SERVICE PERISCOLAIRE

1 CDD du 08/01/2024 au 23/02/2024 ou continuité avec ACSE 175 ?

VI – QUESTIONS DIVERSES

Inauguration salle multifonction / Vœux du Maire

Vendredi 12 janvier 2024 à 18h30 ou 19h00.

Présentation de la carte d'invitation.

Validation du devis « Au coin du billot » pour les festivités.

Prochain Conseil : Le mercredi 31 janvier 2024.